



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 12 novembre 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault et Guy Laplante. L'absence des conseillers François Baugée et François Descarreaux était motivée. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 octobre**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 22 octobre 19 h
  - 3.2 Adoption du procès-verbal du 22 octobre 19 h 30
- 4. Correspondances**
  - 4.1 La grande semaine des tout-petits
- 5. Affaires découlant**
  - 5.1 Telmatik – Système d'alerte à la population
  - 5.2 Coupe de bois – chantier Croche
  - 5.3 Halte routière rang Sud-Est – nouvelle aménagement
  - 5.4 Domaine l'Aventurier – mise à jour
- 6. Affaires nouvelles**
  - 6.1 La Guignolée 2019 (résol.)
  - 6.2 Comité municipaux (résol.)
  - 6.3 Adoption des états comparatifs 2019 (résol.)
  - 6.4 Rapports comptes à recevoir (résol.)
  - 6.5 Perception de taxes dues 2019 (résol.)
  - 6.6 Adoption du plan de sécurité civile 2019 (résol.)
  - 6.7 Programme T.E.C.Q. 2014-2018 (résol.)
  - 6.8 Modification travaux PPA-CE (résol.)
- 7. Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2019 (résol.)
- 8. Permis de construction**
- 9. Période de questions**
- 10. Tour de table des conseillers**
- 11. Clôture de l'assemblée**
- 12. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

**2019-11-01**

**2019-11-02**

**2019-11-03**

**2019-11-04**

## **1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 4 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

## **3. Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

### **3.1 Adoption du procès-verbal du 22 octobre 19 h 2019**

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

### **3.2 Adoption du procès-verbal du 22 octobre 19 h 30 2019**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

## **4. Correspondances**

4.1 Le comité organisateur local La grande semaine des tout-petits vous invite à diffuser auprès des familles du Haut-Saint-Maurice les activités qui seront mises de l'avant dans le cadre de cette semaine thématique. Du 17 au 23 novembre prochain se tiendra la Grande semaine des tout-petits, ici sur le territoire de l'agglomération de La Tuque, et ce, comme partout en Mauricie et au Québec. Parce que les tout-petits d'aujourd'hui sont les adultes de demain, posons des gestes et des actions concrètes qui peuvent faire une différence majeure pour les petits enfants et leur famille tout au cours de l'année.

## **5. Affaires découlant**

5.1 Telmatik système d'alerte à la population. Ce programme vise à communiquer par sms, courriel et par téléphone avec les citoyens de la municipalité inscrit au système d'alerte, lors de sinistre ou de travaux majeur.

5.2 Coupe de bois. La firme Rébec, filiale du Groupe Rémac, nous a informé que des coupes de bois sont planifiées à compter de la fin novembre dans le secteur Chantier Croche. Ce chantier est situé sur des terres publiques au Nord-Ouest de la route 155 derrière des lots privés entre les kilomètres 125 et 133 dans la municipalité de La Bostonnais. L'accès à ce chantier est situé au km 126 et le transport du bois débutera au printemps 2020.



N° de résolution  
ou annotation

**2019-11-05**

**2019-11-06**

5.3 La halte routière sur le rang Sud-Est a été aménagée tel que prévue. Les travaux ont été faits par l'entrepreneur les Agrégats Dany Morissette inc. Un ponceau a été installé et le fossé a été reprofilé sur une distance approximative de 750 mètres afin de permettre l'écoulement des eaux. Maintenant, il y a donc une entrée et une sortie qui favorise les déplacements à cet endroit.

5.4 Domaine l'Aventurier, la signature d'acquisition de l'immeuble a été signée chez la notaire Caroline Gélinas par la direction de la municipalité le 28 octobre dernier. Un délai de 10 jours ouvrable devait être respecté entre les signatures de la municipalité et celle de l'huissier au dossier. En ce qui concerne la signature de l'huissier, celle-ci s'effectuera jeudi le 14 novembre. La municipalité peut à partir du 15 novembre faire démolir l'immeuble. La démolition s'effectuera par l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette à une date ultérieure.

## **6. Affaires nouvelles**

### **6.1 La Guignolée 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Guignolée a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines familles de la municipalité bénéficient de la générosité de cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** la Municipalité de La Bostonnais appuie financièrement l'organisme La Guignolée en faisant un don au montant de 60 \$.

**Que** la dépense soit puisée à même le budget 2019 dans le poste subvention organisme humanitaire.

### **6.2 Comités municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de responsabiliser chaque conseiller dans des comités précis afin de leur permettre de représenter la Municipalité de La Bostonnais ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche



N° de résolution  
ou annotation

2019-11-07

2019-11-08

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** l'on procède à la nomination des conseillers pour chacun des comités municipaux suivants :

COMITÉS	MEMBRES
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Guy Laplante, inspecteur et 4 citoyens
Comité de finances et administration	Claude Hénault et Renée Ouellette
Voirie	François Descarreaux et Renée Ouellette et 1 citoyen
Développement social et communautaire	Claude Hénault
Tourisme, loisir, culture et développement économique	Marie-Élizabeth Courtemanche, agente de développement rural et 1 citoyen
Ressources humaines	Renée Ouellette, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe
Sécurité civile	Marie-Élizabeth Courtemanche et 1 citoyen

**Le maire et le personnel administratif concerné sont membres d'office de tous les comités à l'exception du comité consultatif d'urbanisme (CCU).**

### 6.3 Adoption États comparatifs 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4 du *Code municipal* dicte que la secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux états comparatifs ont été déposés au conseil par la secrétaire-trésorière, Mme Michelle Cantin;

**EN CONSÉQUENCE IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** le conseil adopte les deux états comparatifs déposés par la secrétaire-trésorière.

### 6.4 Rapport comptes à recevoir

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1022 du *Code municipal* la secrétaire trésorière de la Municipalité doit préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité, ainsi que le montant de toutes taxes municipales restantes dues à la Municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

2019-11-09

6.5 **Perception de taxes dues 2019**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** le conseil municipal accepte le rapport soumis par la secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT QUE** certains citoyens de la municipalité de La Bostonnais n'ont pas acquittés la totalité des taxes pour 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a le devoir de percevoir toute sommes dues à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis mensuels ont été envoyés et que malgré ceux-ci, les citoyens concernés sont toujours en défaut de paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a été informé de la situation et a décidé d'entreprendre les procédures requises afin de récupérer les sommes dues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Guy Laplante

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Michelle Cantin, afin qu'elle entame les procédures judiciaires nécessaires auprès de la cour municipale de Ville de La Tuque afin de récupérer les sommes qui lui sont dues.

2019-11-10

6.6 **Plan de sécurité civile 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;



N° de résolution  
ou annotation

2019-11-11

6.7 **Programme TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Maire-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le plan de sécurité civile de la Municipalité de La Bostonnais préparé par M. Michel Sylvain, maire avec la collaboration des membres du comité de sécurité civile de la Municipalité, soit adopté;

**QUE** Mme Michelle Cantin, directrice générale soit nommé Coordinatrice des mesures d'urgence pour la Municipalité de La Bostonnais;

**QUE** Mme Michelle Cantin, directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence, assisté du comité de sécurité civile de la Municipalité, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité, ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) pour les années 2014-2018*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE; IL EST :**

**Proposé par :** le conseiller Guy Laplante

**Appuyé par :** la conseillère Renée Ouellette

**Et résolu** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.



N° de résolution  
ou annotation

**2019-11-12**

6.8

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**Modification – Modalité d'octroi de contrats –  
Résolution 2019-10-12 concernant des travaux  
de voirie - Projets particuliers d'amélioration  
(PPA)**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 2019, Mme Tardif nous a octroyé un montant additionnel de 27 500 \$ de son fonds PPA-CE pour effectuer des travaux de voirie dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait autorisé la directrice générale par résolution 2019-10-12 à procéder à un appel d'offre sur invitation auprès de deux soumissionnaires de son choix pour des travaux à l'heure pour le rechargement et le creusage de fossés sur le rang Sud-Est avec un budget maximum de 27 500 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a révisé sa position vu les possibilités restreintes de travaux de voirie en cette période de l'année et en tenant compte des courts délais d'exécution, il fut décidé de procéder avec deux projets distincts dont un contrat ferme de gré à gré pour l'amélioration du système de drainage au kilomètre 7.8 du rang Sud-Est incluant le creusage de nouveaux fossés et l'installation de bassins de rétention des eaux. Le deuxième projet consiste en un contrat à l'heure pour le profilage de fossés et des



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2019-11-13

entrées et sorties de plusieurs ponceaux situés dans le rang Sud-Est, et

**CONSIDÉRANT QU'**à notre demande l'entrepreneur Les Agrégats Dany Morissette Inc a fourni une soumission pour les travaux prévus au km 7.8 au montant de 6 196 \$, taxes en sus.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin à octroyer le contrat des travaux d'amélioration du système de drainage au kilomètre 7.8 du rang Sud-est à l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette Inc, selon les modalités et le prix de la soumission soit 6 196 \$ avant taxes; et,

**QUE** la directrice générale, Mme Michelle Cantin soit autorisée à procéder avec l'entrepreneur de son choix à des travaux de profilage de fossés et des entrées et sorties de plusieurs ponceaux situés dans le rang Sud-Est à l'heure et de gré à gré avec les fonds toujours disponibles au PPA-CE 2019.

## 7. Trésorerie

### **Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles d'octobre 2019, telles que soumises par le personnel.





N° de résolution  
ou annotation

#### 8. Permis de construction

Au 31 octobre 2019, 6 permis ont été délivrés pour une valeur de 15 950 \$ rapportant 116 \$ à la Municipalité.

#### 9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 03 et se termine à 20 h 19.

#### 10. Tour de table des conseillers

#### 11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Guy Laplante

#### 12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 21

**Michel Sylvain, maire**

**Michelle Cantin, directrice générale**